

nées !); quand cette heure aura sonné, le Haut-Canada comptant plus d'un million d'âmes ira demander l'annexion aux Etats-Unis comme état indépendant, et fera comme tel ses conditions d'alliance. Il sera accepté avec ses lois, ses institutions et ses éléments de société politique, d'autant plus facilement que cette langue est la même et que ses institutions et ces lois sont presque les mêmes que celle du grand corps fédéral. La portion française de la population aura beau protester, la voix de la majorité, exprimée par son organe naturel, la chambre représentative, sera seule écoutée, puisqu'elle seule parlera; la minorité devra donc s'éteindre dans son impuissance, impuissance que vous lui aurez faite par le morcellement, produit de votre agitation imprévoyante. Le Bas-Canada viendra à son tour, avec ses circonscriptions rétrécies; sa population sera trop peu nombreuse pour former un état, (on sait que d'après la constitution des Etats-Unis, il faut 300,000 pour constituer un état). Vous ne pouvez être qu'un territoire de la confédération et, comme tel, sujet à la législation et au contrôle du congrès; comme territoire vous n'avez pas droit à une législature locale; comme territoire vous n'avez pas d'institutions, vous n'avez pas d'immunités, vous n'avez pas de langue, vous n'avez pas de lois, car on ne peut pas supposer dans l'état actuel de la société américaine, que qui n'a pas d'organe puisse avoir une langue, qui n'a pas de législature puisse avoir des lois, des institutions, etc. Qu'on nous vante tant que l'on voudra les bienfaits conférés à la Louisiane de son annexion aux Etats-Unis. La langue légale y fut la langue anglaise, parceque cette province ne put être qu'un territoire. Si vous dites que vous protesterez contre des conditions aussi peu légitimes, on vous les imposera malgré vous; car, isolés et amoindris par le fractionnement, vous ne serez pas assez forts pour résister. Vous aurez beau dire que vos limites premières étaient plus larges et que la population franco-canadienne est assez nombreuse pour former deux états, vous n'obtiendrez rien. On vous répondra que l'on ne reconnaît que les faits accomplis et les circonscriptions existantes au moment de l'annexion; qu'il n'appartient pas par les actes publics du Haut-Canada que la langue française y soit la langue du peuple; et que d'ailleurs vous n'avez droit de parler que pour vous-mêmes, le Haut-Canada ayant à part ses conditions d'alliance. Il faudra bien vous résigner.

Malgré les avantages réels résultants de l'Union, avantages que nous avons développés dans notre article du 4 janvier et que nous continuerons de développer plus tard; malgré les avantages substantiels de cette union faite dans le but de nous perdre, nous n'avons aucune objection à vouloir le rappel de cet acte, pourvu que pour l'obtenir on ne s'expose pas à perdre la réalité; pourvu que, pour courir après une ombre fantastique, on ne perde pas les fruits de la paix, de la prudence et de dix années de lutte constitutionnelle, couronnés par le succès. Il est évident que le flot de l'émigration européenne se dirigeant vers l'Ouest, dans cinq années, la population du Haut-Canada aura dépassé le chiffre de celle du Bas-Canada. Alors il sera par rapport à nous ce que nous sommes aujourd'hui par rapport à lui; il trouvera injuste le partage de la représentation, et voudra comme nous le voulons aujourd'hui, être représenté dans la chambre en proportion de sa population. Il agitera dans l'enceinte et en dehors de l'enceinte législative; mais il agitera en vain, car nous lui répondrons: "Nous avons crié douze ans, quinze ans contre les injustices et les inégalités de l'Union, nous avez-vous rendu justice? vous avez par vos actes admis le principe que la minorité peut gouverner la majorité, nous acceptons ce principe. "Nous ne demandons plus le rappel de l'Union." Il faut être de bon compte; si l'Angleterre nous eût unis, nous minorité, au Haut-Canada, majorité, en donnant aux deux une portion égale de représentation, aurions-nous jamais consenti à renoncer à cet avantage, quelque peu légitime qu'il fut aux yeux de la justice absolue. Il est donc naturel qu'il ne veuille pas renoncer de gaité de cœur à ses avantages.

Mais nous venons de dire que dans cinq ans, le Haut-Canada sera plus peuplé que le Bas-Canada, et qu'à son tour il se plaindra amèrement de l'inégalité dans la représentation. Il demandera la réforme électorale et une représentation basée sur la population. Aucun membre du Bas-Canada ne votera pour une pareille mesure parce qu'aucun d'eux ne voudra suicider son pays, et donner au Haut-Canada une prépondérance dont il n'a que trop abusé, avant que l'instinct du salut commun eût fait comprendre à tous les hommes qui ont les mêmes intérêts, la fraternité et l'ensemble seul dans l'action pouvaient les sauver, et lorsque nous n'avions pas encore cessé d'asseoir notre politique sur le volcan brûlant des nationalités. Ce besoin d'alliance, dans l'intérêt de tous, sans considération de langue et d'origine, nous l'avons entendu exprimer par la bouche même de députés dits tories du Bas-Canada qui ne cessaient de répéter dans leurs conversations particulières qu'il était temps de s'unir afin de se protéger contre les injustices et les envahissements du Haut-Canada. Celui-ci péremptoirement refusé et repoussé avec d'autant plus de facilité que, pour modifier la représentation, il faut le consentement d'au moins les deux tiers des deux chambres, haute et basse, demandera le rappel de l'Union. Cette fois vous aurez l'avantage de faire vous-mêmes vos conditions de divorce; vous serez forts vis-à-vis de l'Angleterre, parceque ce n'est pas vous qui agitez pour anéantir un acte fait dans le but de vous perdre. Vous pourrez donc exiger sans danger que l'on vous conserve vos imites d'aujourd'hui, et que l'on vous donne une constitution (non pas celle de 91) plus appuyée sur la justice, plus populaire et capable de créer la responsabilité gouvernementale envers la chambre et le pays. On ne pourra vous refuser, ce n'est pas vous qui demanderez, on ne pourra vous blâmer, car ce n'est pas vous qui agitez pour demander le rappel d'un acte inique envers vous seuls jusque là. A cette tour peut-être nous serons chargés d'éteindre un incendie que nous n'aurons pas allumé, et d'étouffer la rébellion intestine comme nous avons repoussé l'invasion étrangère en 1775 et en 1812. Ces résultats sont certains si seulement nous avons le courage d'attendre.

On nous criera: pourquoi attendre si longtemps pour agir puisque vous reconnaissez avec nous que l'Union est mauvaise dans son principe et dans sa fin; pourquoi souffrir de pareilles injustices? Les souffrir pour n'avoir pas à en souffrir de plus grandes et de plus lourdes; pour ne pas attirer sur la société des maux plus grands que ceux qu'elle souffre aujourd'hui! La sagesse chez l'homme politique ne consiste pas précisément à faire des choses impossibles, mais à tirer le meilleur parti possible des éléments sociaux dont il a le maniement et la direction; le patriotisme ne consiste pas précisément non plus à faire de brûlantes déclarations contre les injustices des gouvernements, mais à travailler le plus prudemment et le plus efficacement possible au salut de la patrie; le patriotisme existe dans la paix comme dans la guerre, et mieux vaut le patriotisme de la paix, quand celui-ci conserve et multiplie, tandis que l'autre ne fait que des ruines. Ce n'est assurément pas aimer son pays que de le plonger dans le deuil et dans la souffrance, sous le prétexte qu'il n'est pas aussi malheureux que l'on voudrait qu'il fût. Il y a des hommes

qui sont tellement ennemis des choses qui existent, qu'ils croient faire une œuvre sainte et patriotique quand ils détruisent, comme si l'état normal de la société était l'agitation et le trouble, comme si agiter et troubler c'était constituer, comme si démolir c'était édifier.

Encore une fois, si vous êtes assez forts ne prenez pas même la peine de demander. Si on ne vous donne pas, jetez à bas les trônes, et rompez vos liens coloniaux, et faites asséoir la liberté ou mieux la nationalité sur une barricade. Emparez-vous du sol pour y asseoir et y étendre votre race. Si vous n'avez pas le droit de la raison, vous aurez au moins celui de la force. Mais si votre rêve d'avenir ne va pas jusqu'à vous faire croire que vous êtes assez forts, assez homogènes et assez nombreux pour triompher, si vous vous apercevez que vous n'êtes pas dans les conditions sociales du peuple français, que vous n'avez pas à combattre une garde nationale et une armée de 100,000 hommes qui sympathiseront avec vous, au nom de la patrie, au nom de l'humanité, ne heurtez pas la puissance qui peut vous égarer; car la patrie et l'humanité seront cruellement solidaires des maux que vous aurez produits. Soyez donc patients et prudents, attendez en paix et préparez par de sages modifications les destinées de votre pays, ne les retardez pas par la turbulence ou des agitations intempestives.

Journal de Québec.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 16 JUIN 1848.

LES LOIS DE NAVIGATION.

Mardi soir, comme nous l'avons annoncé, il y eut au marché Bonsecours une assemblée des citoyens de Montréal, à l'effet de demander au parlement impérial de rappeler les Lois de Navigation. Cette assemblée était une des plus nombreuses que l'on ait vu à Montréal depuis longtemps. Pas moins de 2000 à 2500 personnes étaient présentes. A huit heures, S. H. le Maire a été appelé au fauteuil à la suggestion de l'hon. A. N. Morin, qui a de même proposé de nommer MM. Coursoi et McDougall secrétaires; ce qui a été accueilli avec applaudissements et adopté.

Le président, après avoir remercié l'assemblée de l'avoir appelé à la présidence, a fait connaître en peu de mots quel était le but de l'assemblée, et a été suivi de l'hon. A. N. Morin qui a proposé la résolution suivante:

Que cette assemblée est d'opinion que, toute protection devant être bientôt enlevée au grain et à la fleur du Canada sur les marchés anglais, il est absolument nécessaire pour la prospérité future du Canada de faire en sorte d'obtenir sans délai, des autorités impériales, l'abrogation, en autant que la colonie y est concernée, de la politique restrictive des lois anglaises de navigation, et la cessation de tout obstacle à la libre navigation du St. Laurent par des vaisseaux étrangers.

M. Morin croit qu'il n'y a pas deux opinions sur le sujet qui a fait convoquer cette assemblée. Si par hasard il se trouvait quelqu'un qui en effet ne voulait pas le rappel des lois de navigation, il lui demanderait ce qu'il entend faire. En face des heureux résultats que doit produire le rappel de ces lois, qu'est-ce donc qu'on voudrait? serait-ce de se suicider soi-même? serait-ce de demeurer éternellement petit? est-ce qu'on ne veut pas cesser d'être enfant et devenir grand? M. Morin a ajouté qu'il n'était pas douteux en effet qu'en retirant le rappel, nous nous suiciderions; nous voudrions toujours être enfant; nous refusons d'être une nation presque indépendante! Mais quel moyen adopter pour faire entendre notre voix dans le parlement anglais? Ne devons-nous pas silencieusement; ne nous isolons pas de toutes les autres colonies anglaises; faisons comme elles; envoyons une adresse aux trois branches du gouvernement de la Grande-Bretagne. M. Morin a remarqué qu'en accordant la libre navigation il fallait accorder la libre commerce; car l'un est lié à l'autre; et sans celui-ci, la libre navigation ne signifierait rien. Mais il y a tout lieu d'espérer; car à l'heure qu'il est les restrictions ne conviennent plus; tous les pays les détruisent au plus vite, l'Angleterre ne saurait demeurer en arrière de ce grand mouvement libéral. Laissons ceux qui s'opposent au rappel des lois de navigation dire et redire qu'on ne nous accordera pas ce que nous pensons obtenir. Souvenons-nous que les vœux étroits ne sont plus de mise dans ce siècle, et ayons toute confiance qu'on fera le plus libéralement. Chaque colonie saura modifier cette liberté sans limites; elle la modifiera selon ses intérêts. Pour nous, nous aurons bien soin de considérer notre position actuelle, et de faire que ce rappel nous soit le plus avantageux possible. Car il n'y a pas à en douter, le rappel de ces lois rendra le commerce libre, c'est-à-dire que nous pourrions trafiquer avec telles et telles nations qu'il nous plaira; nous cesserons par là de faire comme les anciens, qui avaient bien la libre navigation, mais qui n'avaient pas le commerce libre. Ce rappel amènera dans nos ports les vaisseaux de tous les pays, les denrées et les marchandises de tous les pays; d'où naîtra une grande concurrence qui devra modifier les prix à notre avantage. Nous verrons alors notre commerce d'exportation prendre des proportions démesurément grandes. Dans le Haut-Canada, a ajouté M. Morin, la population canadienne n'est établie que sur un côté du fleuve; l'autre côté appartient aux Américains. Sous le système actuel, tous les produits de ceux-ci passent par les Etats-Unis ainsi que ceux de l'Ouest; mais sous le système proposé, tout ce commerce devra suivre la ligne du St. Laurent et passer par le Canada. On conçoit alors quels profits on retirera; car c'est un commerce immense. Québec deviendra alors la Nouvelle-Orléans du Canada; et Montréal, par sa situation au cœur du pays, par ses rapports avec tout le pays environnant, et par sa position au milieu d'un grand et riche territoire agricole, deviendra un centre, un entrepôt des plus considérables. Les manufactures se multiplieront par tout le pays, l'agriculture s'améliorera et sera abondamment récompensée de ses produits, les connaissances en tout genre s'étendront immensément, les capitaux seront nombreux et contribueront à l'amélioration et à l'exploitation de notre beau pays.

M. Morin a ensuite adressé quelques mots à l'assemblée, en anglais. Après quoi, M. Young s'est avancé et a dit qu'il appuyait la motion. Il croyait que l'abrogation des lois de navigation serait d'un immense avantage pour la province, car il était d'opinion que les droits différentiels nuisaient plus qu'autre chose à l'avancement et à la prospérité du pays. Sous les lois actuelles, le Canadien est moins bien que l'étranger; car il paie plus cher pour faire transporter ses produits en Angleterre que l'Américain lui-même. Actuellement, nous ne pouvons faire usage que des seuls vaisseaux anglais; mais avec le rappel de ces lois, nous serons libres. Ce rappel nous rendra tout ce commerce que nous avons droit d'avoir et qui passe tout par les Etats-Unis. Après tout, il vaut autant que ce soit le Canada qui approvisionne l'Angleterre. D'ailleurs ce rappel produira encore un heureux avantage: il nous

amènera de nombreux vaisseaux allemands ainsi qu'une émigration allemande, qui est si désirable pour tous les pays; les vaisseaux prendront ici un grand chargement, et ils feront ainsi avec le Canada un commerce fort étendu. Il suffit de nous laisser à nous-même au sujet du commerce, nous saurons bien nous retirer d'affaire. Voyons déjà le commerce qui s'établit entre Montréal et Chicago. Les frais de transports de nos produits y sont les plus avantageux; pour un quart de fleur, le transport ne coûte que 55 centimes tandis qu'entre Buffalo et New-York il coûte 62 centimes. Un autre exemple de l'avantage de la route du St. Laurent, c'est le suivant. Précédemment, le maquereau s'embarquait à Halifax, et les vaisseaux devaient longer toute la côte d'Amérique jusqu'à l'embouchure du Mississipi qu'ils devaient remonter pour se rendre à l'Ohio où l'on consommait une grande quantité de ce poisson. Mais à présent ce n'est plus le cas; voilà un marchand américain qui en achète ici à Montréal, et qui va le transporter par la ligne de nos magnifiques canaux. En un mot le rappel des lois de navigation fera cesser la stagnation du commerce par tout le pays, et montrera de plus en plus la nécessité d'unir par un canal le St. Laurent et le lac Champlain, et fera faire les cris de mécontentement de quelques individus, pour ne leur en inspirer que de gratitude et de loyauté.

L'hon. M. Moffat a ensuite proposé la seconde résolution que voici:

Que les restrictions imposées jusqu'ici aux colons qui ne pouvaient se servir que des vaisseaux anglais ou canadiens pour transporter les produits d'un port du Canada à un autre, ou du Canada à aucun port des possessions anglaises, ont beaucoup augmenté les frais de transport, et ont ainsi servi comme d'une lourde taxe sur le producteur; et quoique le colon ne s'en soit pas plaint tant qu'il a cru qu'il avait équivalu par les avantages qu'ils jouissaient sur les étrangers dans les marchés anglais, néanmoins, maintenant que ces avantages sont considérablement diminués et en bien des cas entièrement détruits ou sur le point de l'être, la continuation de ses restrictions serait considérée comme un bien lourd fardeau.

Après quoi, M. Moffat a fait quelques remarques bien propres à la circonstance et dans le même sens que les Messieurs qui l'avaient précédé. Puis M. O. Berthelet a secondé la motion qui, comme la première et toutes les suivantes, a passé à l'unanimité.

M. George F. Cartier s'est ensuite adressé à l'assemblée et a proposé la 3e résolution, qui suit:

Que l'abrogation permanente des lois de navigation contribuerait grandement à promouvoir le bien-être du Canada et le développement de ses ressources, comme le prouve clairement les nouvelles branches de commerce qui ont vu le jour l'an dernier durant la suspension temporaire de ces lois, et qui ont cessé du moment que cette suspension a aussi cessé; et comme le prouvent encore les nombreux vaisseaux étrangers qui, durant cette courte suspension, sont arrivés ici ayant à leur bord grand nombre d'émigrés étrangers qui choisissent le St. Laurent comme la route la plus commode pour se rendre à leur destination; et qui a fait baisser les taux de transport, a augmenté les revenus que la province retire des travaux publics, et a servi à l'avantage de tout le public.

M. Cartier a remarqué que jamais on n'avait eu encore dans le pays une question plus importante à discuter que celle qui réunissait en ce moment les citoyens de Montréal. Quel Canadien en effet, ajoutait l'orateur, n'a pas appris avec les plus grands transports de joie que l'Angleterre, voulant être libérale envers tous ses sujets et principalement envers ses colonies, allait ouvrir tous ses ports et tous ceux de ses colonies à un commerce de toutes les nations de l'univers? Le Canadien a compris en effet de suite la conséquence d'une politique aussi bienfaisante; il a compris que son pays allait avoir un nouveau rôle à jouer; que l'Angleterre allait faire du peuple Canadien une nation distincte. C'est donc son devoir de se montrer à la hauteur des circonstances. Il faut que nous nous montrions assez industrieux et assez intelligents pour profiter d'une politique aussi habile et aussi libérale. Car il ne faut pas donner de l'avantage qui doit résulter pour nous du rappel des lois de navigation. En ce moment-ci, le Canada a des communications intérieures magnifiques, il a le roi des fleuves à exploiter, et il est seul pour le faire; il faut donc qu'il appelle les nations étrangères afin qu'elles viennent l'aider à exploiter à son profit une ressource aussi grande et aussi précieuse. Le St. Laurent, le frère du Mississipi, est bien plus beau et bien plus propre à la navigation que ne l'est celui-ci. Cependant il faut l'avouer sans crainte, le Mississipi l'emporte de beaucoup sur le St. Laurent pour l'activité qui règne sur ses eaux et pour le nombre de vaisseaux de toute sortes qui le parcourent en tous sens. Notre devoir est donc de faire tout en nous pour que la navigation de notre fleuve égale au moins (si elle ne la surpasse) celle du Mississipi. Il faut que l'émigration et les navires nous viennent de partout. Aujourd'hui nous ne recevons notre émigration que des Trois-Iles, parceque le commerce et la navigation ne sont pas libres. Qu'ils le deviennent, les flottes étrangères nous arriveront de toutes parts, les produits étrangers abonderont sur nos marchés, une émigration riche et industrieuse peuplera les immenses forêts de notre pays, et finalement nos rapports avec les étrangers se multiplieront à l'infini. Nous connaissons un peu nos voisins les Américains, ce jeune peuple qui fait aujourd'hui l'étonnement du monde entier. Nous comprendrions comment ils font pour devenir riches, opulents et puissants; nous saurons en profiter, car nous avons l'intelligence pour cela. Quant aux Américains, à la vue de nos immenses pouvoirs d'eau, à la vue du bas prix de la main d'œuvre, ils viendront faire confectionner parmi nous une grande partie de leurs articles d'exportation et de consommation; ils établiront des manufactures et des industries nombreuses. Nous saurons faire de même; et si fait le dire, le Canada doit devenir un peu manufacturier, s'il veut prospérer. La terre en effet est engourdie pendant 7 mois; devons-nous rester aussi les mains engourdies durant ces mêmes 7 mois? Non, cela est impossible. Suivons l'exemple des hommes du sud; eux, ils ne s'engourdissent point. Prenons la détermination de les imiter, et de nous livrer un tant soit peu à la vie manufacturière; ce n'est pas à dire qu'il faille laisser à l'agriculture, et cela à cause des inconvénients du climat, ce que j'entends c'est que nous sachions tirer parti même de ces inconvénients. D'ailleurs, avec le rappel des lois de navigation, notre commerce d'exportation devra augmenter considérablement, il faut donc pouvoir l'alimenter, et les manufactures devront contribuer. Elles devront pouvoir aider grandement au chargement de ces nombreux navires qui, j'espère, viendront bientôt garnir notre port et nous présenter le spectacle d'une vraie forêt de mâts, au milieu de laquelle se croiseront en tous sens de nombreux bateaux à vapeur.

Après cette chaleureuse improvisation, M. G. Elder a secondé la résolution, et s'est adressé à l'assemblée avec cette éloquence et cette beauté de langage qui le distinguent à un si haut point. L'orateur s'est attaché à faire ressortir les avantages du rappel des lois de navigation, et a abordé avec la plus grande franchise les objections que l'on fait contre ce rappel et en faveur de la protection. Il les a discutées les unes après les autres et en a démontré le peu de fondement. Durant le cours de son discours, il a fait voir quelles seraient pour le Canada les conséquences du rappel des lois de navigation, et pensa qu'on pouvait les réduire aux suivantes: 1° Le libre commerce, 2° l'achèvement du chemin de fer de Montréal à Portland; 3° la confection du canal d'union du

St. Laurent et du Lac Champlain; 4° le creusement complet du Lac St. Pierre.

M. C. S. Cherrier a proposé la 4e résolution couchée dans les termes suivants:

Qu'il y a les plus grandes raisons d'appréhender que, si les lois de navigation continuaient à être en force maintenant que la protection pour le grain et la fleur du Canada est enlevée, la masse des produits de l'Ouest des Etats-Unis et du Canada sera envoyée par les Etats-Unis pour l'exportation, malgré la supériorité en économie pour le transport, que possèdent les communications intérieures du Canada, mais qui est entièrement contrebalancée par le plus bas prix des frais de transport dans les Etats-Unis, ce qui provient de la concurrence qui existe entre les vaisseaux anglais et étrangers; et de plus que les lois de navigation seront ainsi inutiles, en ce qui regarde leur principal objet, celui de protéger la marine anglaise, tandis qu'elles exerceront une influence pernicieuse sur cette partie de notre revenu qui provient des travaux publics, et sur les intérêts de tout individu lié au commerce intérieur ou extérieur de notre pays.

M. Cherrier a fait observer que tout le commerce de l'Ouest continue à passer par les Etats-Unis, malgré l'excelsion de la communication par le St. Laurent; et qu'ainsi les lois de navigation étaient inefficaces à protéger la marine anglaise, et nuisibles aux intérêts du Canada. Il avait toujours été et il continuait à être un adversaire déclaré de tous les monopoles et de tous les privilèges exclusifs; il devait donc être pour le rappel de ces lois, et se réjouir de voir les citoyens de Montréal venir en si grand nombre le demander à grands cris. Depuis longtemps les plus grands hommes de l'Angleterre ont toujours réclamé contre l'exclusivisme de la navigation; Burke et Brougham furent de ceux qui s'en montrèrent les adversaires les plus décidés. Leurs efforts vont être couronnés de succès; leur vœu va être réalisé. Pour nous, sachons répondre aux bonnes intentions de l'Angleterre; montrons que nous savons goûter toute la liberté des mesures qu'elle nous prépare; appuyons pour cela par notre démonstration les autres colonies devant le parlement impérial. Les sentiments du devoir, de la reconnaissance et de la justice le demandent de nous; bien plus, notre intérêt même l'exige. Vous souvenez-vous en effet de ces nombreuses boutiques et magasins qui s'ouvrirent tout-à-coup, il y a deux ou trois ans, sur tous les points de Montréal; les Américains s'étaient aussi mis de la partie. Mais tout cela est disparu, l'élan est ralenti, et pourquoi? Parce que nous sommes encore sous le système des restrictions. Le remède est donc de demander immédiatement le rappel des lois de navigation, et par là de rendre libre la navigation du St. Laurent. Le Canada a un fleuve magnifique et sans rivaux pour son excellence et sûre navigation; il possède des canaux sans pareils et des ouvrages de toutes sortes qui ont coûté immensément. Tout cela est à peu près inutile par le temps qui court. Mais si l'on rappelle les lois de navigation, nous aurons alors un commerce de transit sur une échelle des plus considérables. Autrement, tout va continuer à nous échapper, car les frais de transport seront moins grands par New-York que par Montréal. Hétons-nous donc de demander l'abolition de ces restrictions; c'est le seul moyen de voir nos ports remplis de vaisseaux et les étrangers venir nous apporter leurs produits en échange des nôtres; ce sera le moyen de voir diminuer de beaucoup les frais de transports si grands aujourd'hui, et par là d'empêcher le commerce d'être paralysé. Il faut encore remarquer une chose, c'est la conséquence du non rappel des lois de navigation. La conséquence immédiate, c'est que le commerce passera tout par New-York, et les résultats de cela seront pour nous l'augmentation de notre dette et plus tard une banqueroute complète. Est-ce que par hasard nous voudrions par notre apathie ne pas plus consulter nos intérêts? qu'avons-nous à craindre? Demandons et nous obtiendrons. Le pays prospérera, et Montréal en particulier deviendra riche, puissant et digne d'elle-même. Je sais bien qu'il est des gens qui disent qu'il ne faut pas rappeler les lois de navigation, car ce serait vouloir la perte de l'Angleterre, l'Empire Britannique s'affaiblirait par là. Mais en vérité, je ne comprends pas pareille objection. Aussi pour la réfuter, me contenterai-je de demander à ceux qui parlent ainsi si jamais on a vu un empire s'affaiblir en enrichissant ses colonies? D'ailleurs, je le dis sans crainte, l'Angleterre peut enrichir ses colonies, elle ne fera qu'augmenter sa puissance, car le commerce anglais luttera toujours contre celui de tout autre pays, et la marine anglaise ne saurait trouver une marine supérieure à elle. Que l'Angleterre nous accorde donc ce que nous allons lui demander; car c'est la prospérité des colonies et de la métropole qu'elle assurera par là. Bien plus, elle ressuscitera ainsi les liens qui unissent les premières à l'Empire Britannique.

M. Glass s'adressa ensuite à l'Assemblée en termes énergiques et secondé la résolution. Alors M. Bristow secondé par M. A. Larocque proposa la cinquième résolution que voici: Que, une par ces considérations et par plusieurs autres, cette assemblée voit, avec la plus grande satisfaction, qu'il y a toute apparence que les lois de navigation, en autant que cette colonie y est concernée, vont être rappelées, et qu'elle approuve surtout cette partie de la mesure, introduite par le très honorable M. Labouchère dans la chambre des communes, qui donne à la législature de cette province le droit de régler, comme elle croira à plus avantageux au pays, le commerce de l'intérieur, et des côtes, àvec que cette assemblée regarde avec plaisir comme étant une nouvelle manifestation du désir de gouverner ce pays conformément aux vœux et aux intérêts bien compris du peuple.

M. Bristow parla avec chaleur et avec éloquence pendant quelque temps. Il termina en disant que le rappel des lois de navigation prouverait que l'Angleterre veut encore nous gouverner avec justice. C'est notre devoir de la secondar dans ses intentions favorables. Puisqu'il y a deux partis dans le pays, rangeons-nous du côté de celui qui veut conduire les affaires du pays avec justice et procurer le bien de cette colonie. Laissons-là l'autre parti, qui ne se distingue que par le talent oratoire de son chef, qui ne cherche qu'à créer de la méfiance et de la désaffection.

Après cela, M. Guy fut appelé à adresser la parole à l'Assemblée et le fit pendant quelques instants seulement vu l'heure avancée de la soirée. Il dit en finissant qu'on parlait quelquefois en voyant le pays sans commerce, qu'il faudrait rompre les liens qui unissent le Canada à la Grande-Bretagne. Mais selon lui, il n'y a rien à craindre en ceci. Car le Canada a toujours été loyal lorsqu'il était malheureux, il le sera bien encore, maintenant qu'il a devant lui une ère de prospérité sans fin.

M. L. H. Hulton, secondé par M. Workman, a ensuite proposé la 7e résolution, qui suit: Qu'une humble pétition à S. M. la Reine et aux deux autres branches du parlement impérial, basées sur les résolutions précédentes, soit préparée et présentée à S. E. le gouverneur général par le secrétaire provincial, pour la faire transmettre en Angleterre, et que le gouvernement exécutif de cette province soit prié d'exercer son influence constitutionnelle en faveur de l'objet de la pétition.

M. Cummings, secondé par M. J. L. Beaudry a proposé ensuite: Que le président et les secrétaires de l'Assemblée, ainsi que les messieurs qui ont proposé et secondé les résolutions, composent un comité pour mettre à effet les résolutions précédentes.

Après quoi, le président ayant quitté le fauteuil, et M. Young y ayant été appelé, M. Bristow a proposé, secondé par M. Glass: Que les remerciements de l'Assemblée soient offerts au président pour sa manière habile avec laquelle il a présidé cette assemblée.

Et l'assemblée s'est dispersée.